

**SEANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire. Convocation en date du 20 novembre 2021.

**Présents** : Philippe LEVEAUX, Jérôme LAINE, Marie-Pierre MIGNON, Maurice ENGELMANN, Jacky LESUEUR, Grégoire MAZZINI, Michel BACARISSE.

**Absents excusés** : Gérald MABILE qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Jérôme MIART qui donne pouvoir Philippe LEVEAUX, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jérôme LAINE.

**Secrétaire de séance** : Marie-Pierre MIGNON.

**1 - DELIBERATIONS.**

**n° 26 - Virement de crédits pour achat ordinateur.**

**Monsieur le maire** informe le conseil que suite au mauvais fonctionnement de l'ordinateur personnel de Mr le maire et à la nécessité de bien distinguer le professionnel du personnel, il a été nécessaire de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur. Cet achat n'étant pas prévu dans le budget il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédits.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE le virement de crédits suivants :**

**Du compte 2313 la somme de 1200 euros**

**Au compte 2183 la somme de 1200 euros**

**n° 27 - Rapport du Grand Reims sur son activité 2020.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,**

**Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,**

**Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.**

**n° 28 - Choix du bureau d'étude pour l'agrandissement de la salle communale.**

**Le maire** rappelle au conseil municipal la réunion du 9 novembre dernier au cours de laquelle a été approuvé le projet avec tous les montants estimatifs de l'extension de la salle communale et le ravalement de la façade de la mairie. Ces montants incluaient les honoraires du bureau d'étude. Il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour le choix du bureau d'étude.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

**DE RETENIR le bureau d'étude A2 SPS domicilié à Chermizy-Ailles pour un montant HT de 35 205 €.**

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération

### n° 29 – Renouvellement du bail de chasse.

**Monsieur le maire** informe le conseil municipal que le bail de chasse avec le groupe de chasseurs de Courcelles-Sapicourt est arrivé à expiration. Il convient donc de le renouveler.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de renouveler le bail avec le groupe de chasseurs de Courcelles-Sapicourt représenté par Mr HORLON René pour un montant de 30 euros de l'hectare sur la base de 10 ha 85 à 16 ca et ce à compter du 2 septembre 2021, pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le nouveau bail avec Monsieur HORLON René ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

### n° 30 – Virement de crédits chapitre 65.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**DECIDE** le virement de crédits suivant :

Du compte 615221 entretien de bâtiments la somme de - 500 euros

Au compte 6531 indemnité la somme de 500 euros

**AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au virement de crédits.

## 2 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- **Cimetière** : la pose du grillage est terminée. Il reste à réaliser la réfection du mur. Marie-Pierre MIGNON propose de réaliser une fresque (vignes, fleurs ....) la réflexion est lancée. L'entreprise paysagère LEDOUX JARDIN réalisera la mise en place de la terre végétale et le semis de la pelouse sur la partie agrandie. Le maire informe le conseil municipal qu'il ne sera pas possible de déplacer le columbarium dans le fond du cimetière à cause du risque de dégradations lors du déplacement et du coût. De plus, des cendres ont été déposées dans le jardin du souvenir. On ne peut reboucher cet endroit ou le transposer. Il sera possible d'installer un autre columbarium au dos de l'existant. Il sera également demandé à LEDOUX JARDIN de réaliser un aménagement paysager sur le pourtour du parking rue de l'Eglise. La subvention allouée par le Grand Est s'élève à 7557 €. Les membres du conseil souhaitent qu'il soit demandé aux consorts Gros s'ils replanteront leur parcelle déboisée.
- **Voiries** : Monsieur le maire informe les membres du conseil, que la rue de Vantelet a été retenue par la commission voirie du Grand Reims. Les travaux devraient réalisés sur 2024/2025.
- **Déchets** : Une enquête de conteneurisation est en cours sur la commune pour le tri. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le ramassage des ordures ménagères ne sera pas le même que celui du tri.
- **Ralentisseur Sapicourt** : Le bureau d'étude en charge du projet a réalisé deux propositions chiffrées. Le choix se fera entre un ralentisseur qui englobe les rues du Mont d'Or et la rue de l'Eglise ou la pose d'un ralentisseur avant la montée de la rue Laurent Lainé vers Sapicourt et un après la rue de la Cure. Un géomètre a réalisé les cotes et le carottage pour la recherche d'amiante a été effectué.
- **Vente terrain TDF** : La signature devant notaire se fera sur le mois de décembre. L'intégralité de la location a été versée à la commune pour l'année écoulée.
- **City sport** : Suite aux dégradations dues à la tempête le filet de protection a été changé. L'assurance doit prendre en charge cette dépense. Gérald MABILE a fait réaliser trois devis pour la coupe du noyer, qui d'après les intervenants, est rempli de champignons. Les prix varient de 1748 €, 2220 € et 2890 € TTC. Philippe LEVEAUX demande si un devis pour l'élaguer a été

demandé. Mr le maire lui répond que non puisque les entreprises ont diagnostiqué une maladie. Un devis pour l'élagage sera demandé prochainement.

- **Fibre optique** : l'ouverture auprès des opérateurs devrait être possible courant janvier 2022. Nous sommes toujours en attente d'un courrier précisant les modalités.
- **Mr Pannier** : nouvel habitant au 12 de la rue de Bury demande au conseil municipal la possibilité de créer une ouverture dans le haut de sa propriété dans le talus appartenant à la commune (à peu près en face de l'habitation de Xavier CULEUX). Les membres du conseil se rendront sur place afin d'appréhender la demande.
- **Eclairage de Noël** : la décoration sera installée la semaine prochaine.
- **Vœux du maire** : la date retenue est le samedi 8 janvier 2022 dans l'après-midi si l'état sanitaire le permet.
- **Colis des anciens** : ce colis est remis aux personnes âgées de 70 ans et plus. Le montant est d'environ 30 €.
- **Cartes des vœux** : le conseil municipal souhaite que les cartes soient à nouveau réalisées cette fin année.
- **Jérôme LAINE** demande ou en est le dossier photovoltaïque et quelles sont les prochaines étapes. Mr le maire informe que le dossier du permis de construire est toujours en attente chez Mr le Préfet.
- **Comité des fêtes** : Marie-Pierre MIGNON souhaite alerter le conseil sur les difficultés du comité des fêtes. Monsieur CHARRIER continue la présidence encore 1 an.
- **Projet du lavoir ?** Marie-Pierre MIGNON fera part de son projet au conseil municipal lors d'un prochain conseil